

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2024 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE SEANCE :

- Approbation du PV du 29 mars 2024

AFFAIRES FINANCIERES :

- Approbation des comptes de gestion 2023
- Examen et approbation des comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Examen et approbation des budgets primitifs 2024 CDC et annexes : RTS, ZA, IMMOBILIER ECONOMIQUE et SPANC
- Vote des taux de fiscalité 2024
- Vote des taux de la TEOM 2024
- Avenant n°2 pour la construction d'un centre de santé
- Avenant n°3 pour la construction d'un centre de santé
- Autorisation de programme / Crédit de paiement
- Réactualisation du plan de financement interconnexion eau potable (Coudreceau/Marolles)
- Vote d'une subvention d'investissement exceptionnelle à l'OTC
- Dotations aux provisions
- Prorogation du Pacte fiscal et financier

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- 2^{ème} convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val-de-Loire, Dev'Up, PETR et CDC du Perche

OFFICE DE TOURISME ET DU COMMERCE :

- Revalorisation des tarifs de la taxe de séjour 2024

RESSOURCES HUMAINES :

- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un agent accompagnateur de transport scolaire à TNC

Date de convocation : le 02 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **32** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **6** – Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : **8** – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Guillaume CARAYON

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil communautaire.

Monsieur Guillaume CARAYON est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Monsieur le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2024,

Vote favorable à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur le Président présente les comptes de gestion 2023 des budgets principal et annexes RTS, ZA, IMMOBILIER ECONOMIQUE et SPANC établis par le Trésorier.

Vote favorable à l'unanimité.

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Election à l'unanimité de Monsieur Jérémie CRABBE, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2023.

Monsieur HUWART quitte la salle.

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 7 – Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : 8 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Angélique PAILLARD à Stéphane COURPOTIN, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Présentations des comptes administratifs 2023 du budget principal et budgets annexes RTS, ZA, IMMOBILIER ECONOMIQUE et SPANC est faite.

Vote favorable à l'unanimité

Budget Principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 885 028.11	2 296 214.69
Recettes	12 821 719.69	1 956 416.74
SOLDE (1)	1 936 691.58	-339 797.95
Restes à réaliser Dépenses		562 924.85
Restes à réaliser Recettes		156 594.29
SOLDE Restes à réaliser (2)		-406 330.56
SOLDE (1) + (2)	1 936 691.58	-746 128.51

Budget annexe – Régie de Transports :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	531 726.10	33 812.61
Recettes	532 661.13	218 814.62
SOLDE (1)	935.03	185 002.01
Restes à réaliser Dépenses		0.00
Restes à réaliser Recettes		0.00
SOLDE Restes à réaliser (2)		0.00
SOLDE (1) + (2)	935.03	185 002.01

Budget annexe – Zones d'Activités :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	204 774.68	284 235.94
Recettes	367 977.98	122 514.78
SOLDE (1)	163 203.30	-161 721.16
Restes à réaliser Dépenses		0.00
Restes à réaliser Recettes		0.00
SOLDE Restes à réaliser (2)		0.00
SOLDE (1) + (2)	163 203.30	-161 721.16

Budget annexe – Immobilier Economique :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 792 983.21	1 338 315.00
Recettes	1 988 892.02	1 143 922.62
SOLDE (1)	195 908.81	-194 392.38
Restes à réaliser Dépenses		915.66
Restes à réaliser Recettes		0.00
SOLDE Restes à réaliser (2)		-915.66
SOLDE (1) + (2)	195 908.81	- 195 308.04

Budget annexe – SPANC :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	44 045.00
Recettes	141 498.34
SOLDE (1)	97 453.34
Restes à réaliser Dépenses	
Restes à réaliser Recettes	
SOLDE Restes à réaliser (2)	
SOLDE (1) + (2)	97 453.34

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

BUDGET CDC	Affectation Investissement R 1068	746 128.51 €
	Report en fonctionnement R002	1 190 563.07 €
BUDGET RTS	Report en fonctionnement R002	935.03 €
BUDGET ZONES D'ACTIVITES	Affectation Investissement R 1068	161 721.16 €
	Report en fonctionnement R002	1 482.14 €
BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE	Affectation Investissement R 1068	195 308.04 €
	Report en fonctionnement R002	600.77 €
BUDGET SPANC	Report en fonctionnement R002	97 453.34 €

Vote favorable à l'unanimité

EXAMEN ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 CDC ET ANNEXES : RTS, ZA, IMMOBILIER ECONOMIQUE ET SPANC

Il est présenté les budgets primitifs 2024 :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PRINCIPAL	12 926 989,04 €	4 318 230,95 €
REGIE DE TRANSPORTS	540 531,75 €	310 963,76 €
ZONES D'ACTIVITES	356 821,43 €	417 994,97 €
IMMOBILIER ECONOMIQUE	2 087 656,30 €	1 427 208,04 €
SPANC - Dépenses	114 000,00 €	- €
SPANC - Recettes	160 000,00 €	- €

Vote favorable à l'unanimité

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à déterminer les taux de fiscalité 2024.

Il propose de maintenir en 2024 les mêmes taux qu'en 2023 :

	Taux 2024
Foncier bâti	2.37%
Foncier non bâti	2.75%
Taxe d'habitation additionnelle (Résidence secondaire)	2.51 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23.98%

Vote favorable à l'unanimité

VOTE DES TAUX DE LA TEOM 2024

Le produit attendu par le SICTOM s'élève à 2 301 351 € en 2024.

Monsieur le Président propose de voter les taux pour l'année 2024 comme suit :

TAUX	2024
Zone 1	9.20 %
Zone 2	11.18 %
Zone 3	11.74 %
Produit total perçu/attendu	2 301 351 €

Zone 2 = Margon (pour partie)

Zone 3 = Nogent le Rotrou (pour partie) et St Jean Pierre Fixte (pour partie)

Zone 1 = autres secteurs géographiques de la CdC

Vote favorable à l'unanimité

Départ de Monsieur COURPOTIN

ETAIENT PRESENTS : 31 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Thierry COSSE, Nadine CHAILLOU, Sylvie CHERON, Jean-Claude CHEVEE, Jérémie CRABBE, Nicole DELASSAU, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Jean-Pierre HUGUET, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Philippe PEILLON, Marc PETAGNA, Jannick RIBAUT, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Michel THIBAUT, Alain VERGNOL, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 8 – Stéphane COURPOTIN, Bertrand DE MONICAULT, Pascale DE SOUANCE, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Angélique PAILLARD, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Josiane SEIGNEUR,

Pouvoirs : 7 – Thomas BLONSKY à Marie-Claude RIGOT, Daniel BOUYGUES à Jean-Claude CHEVEE, Martine CARRE-AVELINE à Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Catherine CATESSON à Alain VERGNOL, Claude EPINETTE à Michel THIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE à Nadine CHAILLOU, Alain VILLETTE à Marc PETAGNA

Secrétaire de séance : Guillaume CARAYON

AVENANT N°2 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE

Monsieur le Président propose à ses collègues un avenant n° 2 au lot N° 2 Gros œuvre du marché de construction du centre de santé. Il consiste à déplacer un

mât support électrique du chantier pour permettre à la commune de réaliser les adaptations de voirie-trottoirs sur l'espace public nécessitées par la construction du pôle santé. Ce déplacement est mis à la charge de la CDC du Perche. Il s'agit d'un avenant d'une valeur de 1 120 € HT ; il porte le montant du marché à 276 929,48 € HT.

Vote favorable à l'unanimité

AVENANT N°3 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SANTE

Monsieur le Président propose à ses collègues un avenant n° 3 au lot N°13 Electricité du marché de construction du centre de santé. Il consiste en l'alimentation d'unité intérieur pour la climatisation. Cette alimentation est mise à la charge de la CDC du Perche.

Il s'agit d'un avenant d'une valeur de 625.75 € HT ; il porte le montant du marché à 53 361.55 € HT.

Cet avenant ne concerne que la partie Pôle santé et non la partie pharmacie.

Vote favorable à l'unanimité

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT

1°) MAISON DE SANTE D'AUTHON DU PERCHE : AP N°19-01 à clôturer

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	173 170,00 €	559 293,00 €	198 714,00 €	8 648,65 €	77,84 €	939 903,49 €
Dépenses € HT	144 309,00 €	466 078,00 €	165 595,00 €	7 207,21 €	64,87 €	783 254,08 €
Recettes € HT						
Conseil départemental	18 000,00 €	- €	42 000,00 €	- €		60 000,00 €
Etat - CPER	- €	64 500,00 €	107 500,00 €	43 000,00 €		215 000,00 €
Conseil régional - CRST	- €	86 000,00 €	86 000,00 €	- €		172 000,00 €
Conseil régional - CPER	- €	21 500,00 €	21 500,00 €	- €		43 000,00 €
Autofinancement € HT	126 309,00 €	294 078,00 €	- 91 405,00 €	- 35 792,79 €	64,87 €	293 254,08 €

2°) INTERCONNEXION ST BOMER-SOIZE : AP N°19-02 à clôturer

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € TTC	17 708,00 €	449 080,00 €	43 323,86 €	8 621,00 €		518 732,86 €
Dépenses € HT	14 757,00 €	374 595,00 €	33 106,00 €	7 184,00 €		429 642,00 €
Recettes € HT						
AELB		36 428,67 €			85 000,23 €	121 428,90 €
Conseil départemental		16 451,00 €			38 387,00 €	54 838,00 €
Etat - DETR		32 400,00 €			75 600,00 €	108 000,00 €
Autofinancement € HT	14 757,00 €	289 315,33 €	33 106,00 €	7 184,00 €	- 198 987,23 €	145 375,10 €

3°) POLE SANTE DES GAUCHETIERES : AP N°22-01

	2023	2024	TOTAL
TRAVAUX (CDS)	430 227,08 €	500 195,73 €	930 422,81 €
MOE (CDS)	78 799,77 €	2 360,66 €	81 160,43 €
CT (CDS)	3 168,77 €	2 959,59 €	6 128,36 €
SPS (CDS)	912,13 €	1 539,21 €	2 451,34 €
FONDASOL (CDS)	5 127,87 €	- €	5 127,87 €
ASSURANCE (CDS)	17 290,01 €	- €	17 290,01 €
Dépenses € HT (CDS)	535 525,63 €	507 055,19 €	1 042 580,82 €
Dépenses € TTC (CDS)	615 163,44 €	629 543,31 €	1 244 706,75 €
Travaux pour compte de Tiers (pharmacie € TTC)	297 401,81 €	162 183,98 €	459 585,79 €
Recettes			
CPER ETAT		99 000,00 €	99 000,00 €
CPER Région	39 600,00 €		33 000,00 €
CRST Région		66 000,00 €	66 000,00 €
FEDER		330 000,00 €	330 000,00 €
CD28 Projet structurant		124 131,00 €	124 131,00 €
TOTAL recettes	39 600,00 €	619 131,00 €	652 131,00 €
Recettes pour compte de Tiers (pharmacie € TTC)	297 401,81 €	162 183,98 €	459 585,79 €
Autofinancement CDS € HT	495 925,63 €	- 112 075,81 €	390 449,82 €

4°) PLUI : AP N°19-03

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses € TTC	24 831,00 €	72 551,00 €	34 375,00 €	112 329,61 €	9 950,00 €	50 740,00 €	304 776,61 €
Dépenses € HT	20 318,00 €	61 084,00 €	28 646,00 €	94 758,01 €	9 950,00 €	42 283,33 €	257 039,34 €
Recettes € HT							€
Conseil départemental (canton Brou)	10 035,00 €	3 682,00 €	623,00 €			19 110,00 €	33 450,00 €
Conseil départemental (canton Nogent)	8 210,00 €	3 068,00 €	520,00 €			15 569,60 €	27 367,60 €
Autofinancement € HT	2 073,00 €	54 334,00 €	27 503,00 €	94 758,01 €	9 950,00 €	7 603,73 €	196 221,74 €

5°) OPERATION FACADES : AP N°21-02

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses € TTC	1 578,00 €	32 500,73 €	30 495,07 €	88 000,00 €	147 426,20 €	300 000,00 €
Dépenses € HT	1 578,00 €	32 500,73 €	30 495,07 €	88 000,00 €	147 426,20 €	300 000,00 €

6°) OPAH-RU : AP N°21-01 (dépenses d'investissement)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Dépenses € TTC	10 074,40 €	12 056,36 €	13 867,20 €	226 000,00 €	288 002,44 €		550 000,40 €
Dépenses € HT	8 437,00 €	10 265,76 €	12 970,20 €	188 333,33 €	238 369,71 €		458 376,00 €
Recettes € HT							€
Caisse des dépôts ANAH	24 138,00 €			4 946,75 €	2 000,00 €	2 000,00 €	8 946,75 €
				35 757,33 €	52 084,00 €		120 847,33 €
Autofinancement € HT	- 15 701,00 €	10 265,76 €	4 102,20 €	147 629,25 €	184 285,71 €	- 2 000,00 €	328 581,92 €

7°) INTERCONNEXION COUDRECEAU : AP N°23-01 CREATION AP/CP (retiré de l'ordre du jour)

Vote favorable à l'unanimité

RÉACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT INTERCONNEXION EAU POTABLE (COUDRECEAU/MAROLLES)

Le Rapport de la Phase Projet a mis en avant une nouvelle évaluation, du coût global des travaux à : **571 566,70 € HT contre 538 000 € HT précédemment**
Vous trouverez ci-dessous la décomposition de ce prix :

Il convient d'adopter le nouveau plan de financement de l'Interconnexion entre Marolles-les-Buis et Coudreceau :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ACTUALISÉ :

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Etude Interconnexion Coudreceau (offre bureau d'études IRH)	14 150,00	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (40%)	234 287,00
Alimentation Coudreceau par château d'eau de Marolles les Buis - Réseau fonte DN 125mm sur 4,5 km (à définir précisément)	571 566,70	Conseil Départemental 28 (15 %)	87 858,00€
		DETR (15 %)	87 830,00
		Autofinancement (30%)	175 741,70
TOTAL	585 716,70		585 716,70

Vote favorable à l'unanimité

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNELLE A L'OTC d'un montant de 60 000 € pour l'installation de l'office dans les nouveaux locaux.

Vote favorable à l'unanimité

DOTATIONS AUX PROVISIONS 2024

- 5 000 € sur le budget principal
- 2 000 € sur le budget annexe régie de transport
- 2 000 € sur le budget annexe du SPANC

Vote favorable à l'unanimité

PROROGATION DU PACTE FISCAL ET FINANCIER, jusqu'au terme du contrat de ville 2024-2030

Vote favorable à l'unanimité

2EME CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE REGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE, DEV'UP, LE PETR ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PERCHE

Monsieur HUWART ne prend pas part au vote.

Vote favorable à l'unanimité

REVALORISATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif actuel	Nouveau tarif
Catégorie 1 : Palaces	0,70 €	4,60 €	2,73 €	2,70 €
Catégorie 2 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	1,82 €	1,90 €
Catégorie 3 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,08 €	1,20 €
Catégorie 4 : Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	0,81 €	0,90 €
Catégorie 5 : Hôtels, résidences, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,72 €	0,80 €
Catégorie 6 : Hôtels, résidences, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,45 €	0,50 €
Catégorie 7 : Terrains de camping et caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air ou parcs de stationnement touristiques	0,20 €	0,60 €	0,36 €	0,40 €
Catégorie 8 : Terrains de camping et caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,18 €	0,20 €
Hébergements non classés	Taux minimum	Taux maximum		
Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes				
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1,00%	5,00%	1,00%	2,00%
Hébergements insolites implantés dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du code du tourisme (hôtel, terrain de camping...) : tarif voté par la CdC dans l'une des 8 catégories d'hébergement touristique				
Hébergements insolites implantés chez un particulier : tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou plafond applicable aux hôtels 4 étoiles (2,30 €)				

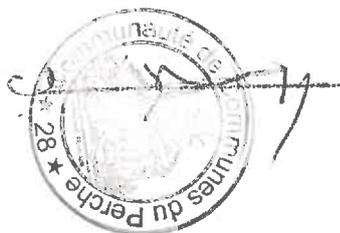
Vote favorable à l'unanimité

MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET N'EXCEDANT PAS 10% DE L'EMPLOI D'ORIGINE – Service Transport scolaire

Vote favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance



Guillaume CARAYON

Le Président



Harold HUWART